



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information jeunesse

Question écrite n° 90537

Texte de la question

M. Claude Birraux appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur l'avenir des structures de l'information jeunesse. Depuis sa création en 1969, ce réseau national est aujourd'hui composé de 27 CRIJ, 270 BIJ et 1 303 PIJ, ce qui lui confère un maillage territorial unique en France. Il constitue le premier réseau d'accueil des jeunes de France et d'outre-mer. En Rhône-Alpes, le CRIJ anime un réseau de 22 BIJ et 107 PIJ répartis dans les 8 départements. Il a reçu à ce jour 400 000 visiteurs. Ce service d'information est d'autant plus important et performant que ses missions couvrent les préoccupations premières et actuelles des jeunes à savoir l'ensemble du domaine social et professionnel, de l'orientation, de la formation, de la santé, du logement..., ce dispositif de proximité et de premier accueil s'est adapté au fil du temps aux nouveaux besoins et aux nouvelles pratiques des jeunes. L'information jeunesse remplit donc une véritable mission de service public et le soutien de l'État et de ses services déconcentrés sont indispensables à côté de l'appui des collectivités locales. Toutefois, les professionnels de ces structures associatives constatent un certain désengagement de leur ministère de tutelle et s'en inquiètent. Dans un contexte de restrictions budgétaires, de réorganisation des services déconcentrés du ministère de la jeunesse, de la réforme en cours des collectivités territoriales, il souhaiterait connaître ses intentions en matière d'information des jeunes afin d'assurer la pérennité de ces structures dont l'efficacité est reconnue.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90537

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11090

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)